

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit ou réinscrit votre enfant au collège St Joseph Lasalle à la rentrée prochaine et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Je vous invite à prendre connaissance des informations ci-après afin de rassurer votre enfant et lui permettre d'aborder la rentrée avec sérénité.

En cas d'interrogation ou de difficulté, n'hésitez pas à nous en faire part. La communauté éducative du collège reste à votre disposition.

Bien cordialement,

Etienne OVIGNY,
Directeur.

RENTREE

6^{ème} : **Lundi 2 septembre à 9h.**

Nous accueillerons les jeunes, et les familles qui le souhaitent, dans la salle de sports. Après l'appel et le départ des élèves vers leurs classes, un café sera servi aux parents disponibles.

5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} : **Mardi 3 septembre à 8 h 05**

Les élèves se placeront devant les bâtiments affectés à leur niveau.

HORAIRES DES COURS

Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi : de 8h05 à 12h00 et de 13h40 à 16h40
Mercredi : de 8h05 à 12h00

SORTIES

L'établissement est responsable de tous les élèves pendant la journée scolaire, aucune autorisation de sortie en ville ne sera accordée **entre 8h05 et 16h40. Les rendez-vous médicaux seront pris en dehors de ces heures.**

LIVRES

Les manuels scolaires en usage dans toutes les classes sont la propriété de l'établissement. Ils sont mis gratuitement à la disposition des élèves à la rentrée, contre un chèque **de caution de 60 €** (remis au professeur principal à la rentrée) qui sera restitué en juin 2025, lors de la restitution des livres.

Quelques conseils afin de préserver les ouvrages :

- **Chacun devra être revêtu d'une couverture.**
 - **Un cartable rigide est fortement conseillé.**
-

Pour les 6èmes

Les livres seront à retirer en salle d'études du **collège les vendredi 23 et lundi 26 août de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h15**. Ils seront à couvrir. Il n'est pas nécessaire d'apporter les livres le jour de la rentrée. Vous devrez simplement vous munir de l'agenda, d'un bloc-notes et de votre trousse.

FOURNITURES SCOLAIRES

La feuille jointe précise les fournitures demandées. **Nous exigeons du matériel en bon état toute l'année. (Merci de le vérifier régulièrement)**. Il n'a pas à être automatiquement neuf.

CHARTE DE L'ETABLISSEMENT

Elle est imprimée dans le carnet de correspondance et sera à signer par chaque élève et chaque famille. Elle est un engagement. Cette charte est développée dans le règlement dont il faudra également prendre connaissance sur le site du collège : www.stjo-landi.fr.

ASSURANCES SCOLAIRES

Le contrat global du collège contient l'assurance individuelle accident des élèves. Une information détaillée vous sera communiquée ultérieurement.

TARIFS 2024/2025

La contribution des familles permet de financer les constructions et l'entretien des bâtiments scolaires ainsi que les charges non couvertes par le contrat d'association qui nous lie à l'Etat. Le conseil d'administration de l'Organisme de Gestion a arrêté les tarifs de l'année :

TARIF A DE BASE	→	53,50 € par mois (sur 10 mois) ou 178,33 € par trimestre
Dû par toutes les familles		

Des réductions sont accordées aux familles scolarisant plusieurs enfants :

- 2 enfants : 100,90 € par mois ou 336,33 € par trimestre
- 3 enfants : 133 € par mois ou 443,33 € par trimestre

Si vous souhaitez être solidaire en versant au tarif B, vous alimenterez la caisse de solidarité.

TARIF B	→	Tarif A + 47 € soit 58,20 € /mois sur 10 mois Ou 194 €/trimestre
---------	---	---------------------------------------------------------------------

MODALITES DE REGLEMENT

1°) Par prélèvement automatique

La feuille orange jointe est à remplir **tous les ans** par les familles qui désirent ce mode de règlement. Le premier prélèvement sera effectué le 5 octobre 2024.

2°) Autre moyen de règlement

Les paiements trimestriels s'effectuent début septembre, début janvier et début avril.

REPAS

Chaque **nouveau** demi-pensionnaire se verra remettre gratuitement une carte de passage au self. En cas de perte ou de détérioration, elle sera remplacée au prix de 6 €. Les élèves doivent se présenter munis de leur carte **en bon état et nominative.**

Les repas peuvent être également réglés par prélèvement automatique à l'aide de la feuille verte jointe.

La règle du paiement des seuls repas consommés est maintenue et si vous payez par prélèvement une régularisation sera opérée en juillet.

Le repas unitaire "abonné" est à 5,75 € et le repas occasionnel à 5,85 €.

Pour les nouvelles cartes de self délivrées par la comptabilité le vendredi 23 et lundi 26 août : se munir de la feuille orange et du premier paiement self.

Les familles des élèves possédant déjà une carte de self en bon état, peuvent nous adresser leur règlement par voie postale (chèque et feuille orange) ou le déposer dans la boîte aux lettres du collège.

En cas d'impossibilité à ces dates, contactez la comptabilité.

La comptabilité sera fermée aux familles le jeudi 29 août pour mettre à jour le logiciel « self »

E.P.S. - CERTIFICAT MEDICAL

La tenue exigée se compose : d'un tee-shirt, short, chaussures, maillot de bain. (Le survêtement est un complément judicieux). Toutes ces pièces **seront marquées au nom de l'élève.** Les douches étant possibles, le nécessaire de toilette s'ajoutera à l'équipement. Nous vous conseillons également de marquer le sac de sport au nom de l'élève.

Il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical pour la pratique de l'E.P.S.

Seul un avis médical peut justifier de la dispense de sport.

APEL

L'association de parents, ouverte à tous, participe au projet de l'établissement. Elle y apporte le regard des familles, elle organise des cercles de parents et prête main forte à l'organisation d'activités complémentaires (opération crêpes pour financer les voyages des 4^{ème}, la kermesse...) Le bulletin d'adhésion est joint à ce courrier. Si vous décidez de cotiser, merci de compléter le bulletin en y joignant votre règlement (**à l'ordre de l'A.P.E.L**) dans une enveloppe cachetée. ***A remettre à la comptabilité en même temps que les documents de rentrée.***

ETUDES DU SOIR

Le collège propose des études. Elles débuteront le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024**

HORAIRES

16h40 - 17h

Récréation ou goûter

17h - 18h ou 17h - 18h30

Etude

PRINCIPE

La carte d'étude est trimestrielle. Elle est en vente à la comptabilité.

Toute absence doit être justifiée auprès du conseiller principal d'éducation **avant 10 heures.**

PRIX : (pour 4 soirs)

- 58,00 € par trimestre pour 1 H

- 93,00 € par trimestre pour 1 H + goûter

- 73,00 € par trimestre pour 1 H 30

- 105,00 € par trimestre pour 1 H 30 + goûter

Pour des suivis occasionnels de l'étude, des billets pourront être acquis à l'unité auprès de la comptabilité.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le Directeur en contactant le secrétariat.

INFOS.... INFOS... INFOS..... INFOS.....

L'Administration sera fermée du 16 juillet au soir au 19 août 2024 au matin

VACANCES SCOLAIRES 2024-2025

Dans l'état de nos informations *et sous réserve de changements ministériels*, les dates de vacances pour notre zone sont les suivantes :

Toussaint	→	Du vendredi 18/10/2024 après la classe au lundi 4/11/2024 au matin
Noël	→	Du vendredi 20/12/2024 après la classe au lundi 6/01/2025 au matin
Février	→	Du vendredi 07/02/2025 après la classe au lundi 24/02/2025 au matin
Pâques	→	Du vendredi 04/04/2025 après la classe au lundi 22/04/2025 au matin
Eté	→	Sortie le vendredi 4 juillet 2025

Pièces jointes :

- La liste des fournitures (feuille jaune)
- Feuille orange pour le prélèvement.
- Feuille d'adhésion à l'A.P.E.L.